



Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



3230

#LaCafÀVosCôtés !

SOMMAIRE

1 - Offre de service à destination des allocataires

- [Période de vacances scolaires de Noël : adaptation de l'ouverture des accueils de la Caf du Var](#)
- [La prime de Noël versée le 15 décembre](#)
- [Des rendez-vous personnalisés pour les familles monoparentales](#)

2 - Offre de service à destination des familles

- [Une nouvelle aide pour les victimes de violences conjugales](#)

3 - Offre de service à destination des partenaires

- [Baromètre de satisfaction des partenaires 2023 : les premiers résultats !](#)
- [Calendrier des appels à projets 2024](#)
- [Les inscriptions à la 11^e édition de la Semaine Nationale de la Petite Enfance sont ouvertes !](#)
- [Lancement de la campagne généraliste pour les subventions de fonctionnement et d'investissement 2024](#)
- [Appel à projets Innovation Inclusion Handicap 2024](#)

4 - Les rendez-vous du côté de nos partenaires

- [Clap de fin sur les formations petite enfance 2023](#)

Période de vacances scolaires de Noël : adaptation de l'ouverture des accueils de la Caf du Var



Pendant les vacances scolaires, nos modalités d'accueil sont temporairement adaptées.

Les accueils de Draguignan et La Garde seront fermés du lundi 25 décembre au vendredi 5 janvier 2024 inclus.

Les rendez-vous avec les travailleurs sociaux et les contrôleurs de la CAF du Var positionnés sur ces sites sont maintenus durant toute la période de fermeture.

La réouverture aura lieu, aux horaires habituels, le lundi 8 janvier 2024 aux horaires habituels.

Pas de modification pour la plateforme téléphonique qui reste ouverte de 9h à 16h30, ainsi que pour les accueils de :

- ▶ **Brignoles** : ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h (uniquement sur rendez-vous l'après-midi).
- ▶ **Fréjus** : ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.
- ▶ **Toulon La Rode** : ouvert tous les jours de 8h à 16h.

La prime de Noël versée le 15 décembre

Cette année encore, les bénéficiaires de certains minima sociaux pourront compter sur l'aide exceptionnelle que représente la prime de Noël.

La prime de Noël 2023 sera versée à partir du vendredi 15 décembre. Son montant, d'un minimum de 152,45 euros pour une personne seule, varie en fonction de la composition du foyer.

Sont éligibles à la prime, les allocataires bénéficiaires :

- ▶ de l'allocation spécifique de solidarité (Ass) ;
- ▶ de la prime forfaitaire attribuée aux bénéficiaires d'Ass reprenant une activité professionnelle ;
- ▶ de l'allocation équivalent retraite (Aer) ;
- ▶ d'un droit au revenu de solidarité active (Rsa) au titre du mois de novembre ou à défaut décembre 2023.

Si le montant de la prime pour les couples et les personnes seules ne change pas par rapport à 2022, les personnes seules avec enfant(s) bénéficient cette année d'une majoration supplémentaire.

L'allocataire n'a aucune démarche à réaliser. L'aide est versée automatiquement en une seule fois après vérification des conditions d'accès.



× Pour tout savoir sur cette prime (montant, conditions d'attribution) rendez-vous sur [l'actualité dédiée « La prime de Noël versée le 15 décembre »](#) du caf.fr

Des rendez-vous personnalisés pour les familles monoparentales



Femmes et hommes, sont de plus en plus nombreux à élever seuls leur(s) enfant(s). Isolées et souvent fragilisées, les familles monoparentales peuvent avoir davantage besoin d'être accompagnées.

Les familles monoparentales confrontées à une difficulté persistante dans la gestion de leurs droits et/ou le traitement de leur dossier peuvent prendre rendez-vous avec un conseiller de la Caf. Ces rendez-vous sont assurés par des conseillers experts dans le traitement des dossiers de familles monoparentales.

Pour prendre rendez-vous, rien de plus simple ! Il suffit de se rendre dans la rubrique «Ma Caf» du caf.fr et de sélectionner «Contacter ma Caf» > «Prendre un rendez-vous», puis de choisir le motif de rendez-vous « Je suis parent isolé ».

Lors de cet entretien, le conseiller Caf fait le point avec l'allocataire sur sa situation globale au regard de l'ensemble des prestations légales et extra-légales proposées par la Caf.

Votre structure accompagne des familles monoparentales, n'hésitez pas relayer cette information auprès des familles concernées.



Une nouvelle aide pour les victimes de violences conjugales



S'éloigner du partenaire violent pour se protéger

La création de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales est issue d'une proposition de loi visant à lutter contre les violences conjugales, adoptée à l'unanimité et promulguée le 28 février 2023 (loi n°2023-140 du 28 février 2023).

Il s'agit d'une aide financière permettant à une victime de violences conjugales de prendre de la distance physique avec l'auteur des violences et constitue ainsi une première réponse pour organiser son départ.

Elle est versée par la Caf à toute personne (homme ou femme, sans limite d'âge, avec ou sans enfant, allocataire ou non) victime de violences attestées par un document datant de moins de 12 mois à la date de la demande : dépôt de plainte, ordonnance de protection, signalement au procureur de la République. Le demandeur peut être en couple (marié, pacsé ou union libre) ou déjà séparé du partenaire violent sous réserve que les violences aient eu lieu moins d'un an avant la demande.

Modalités de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

L'attribution de l'aide n'est pas soumise à conditions de ressources. Cependant, le montant de l'aide sera calculé en fonction des revenus du demandeur ainsi que sa composition familiale.

La loi prévoit deux modes de versements :

- ▶ Aide non remboursable si les ressources sont inférieures à l'assiette ressources fixée (supérieure à 1,5 fois le SMIC).
- ▶ Prêt sans intérêt si les ressources sont supérieures à l'assiette ressources. Dans ce deuxième cas, la justice peut condamner l'auteur des violences à le rembourser.

La nouvelle aide est entrée en vigueur le **1er décembre 2023**. Elle pourra également concerner des violences conjugales commises antérieurement à cette date.

Comment demander l'aide ?

La demande est faite par la victime **en ligne sur le caf.fr en remplissant un formulaire téléchargeable** accessible dans la rubrique [Mes démarches > Faire une demande de prestation > Vie personnelle > Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales](#).

La victime devra joindre à ce formulaire de demande un document de moins de 12 mois qui atteste de la situation de violences (ordonnance de protection, dépôt de plainte ou signalement adressé au procureur de la République).

Pour plus d'informations retrouvez [la plaquette pour les professionnels en contact avec les victimes de violences conjugales](#).

À SAVOIR : Un partenariat Violences intra familiales

- ✕ Depuis juin 2021, la Caf du Var a mis en place un partenariat spécifique autour des violences intra familiales destiné à faciliter l'accueil, l'orientation et le déblocage rapide des aides auxquelles les victimes de violences conjugales ont droit, y compris dans le cadre des ordonnances de protection.

- Il s'agit de répondre dans l'urgence, par une équipe spécialisée, à des situations spécifiques en mettant en place des canaux particuliers et adaptés permettant un « circuit court ».

Avec un objectif de prise en charge sous 48h maximum, la Caf s'engage ainsi à accompagner les victimes, orientées par leur avocat, les barreaux et les associations spécialisées, dans l'ouverture des droits auxquels elles peuvent prétendre. Elle peut aussi mobiliser des aides extralégales pour accompagner le relogement.

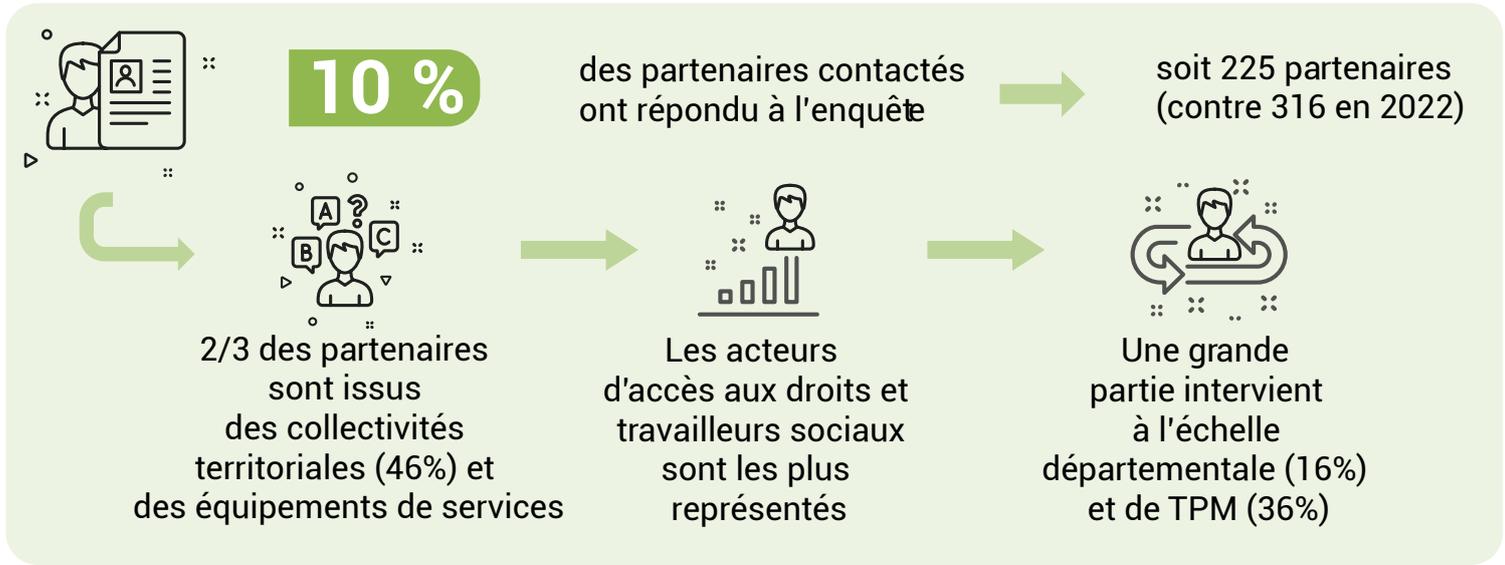
3- Offre de service à destination des partenaires

Baromètre de satisfaction des partenaires 2023 : les premiers résultats !

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires pour le temps consacré à l'enquête, lancée en octobre dernier. Votre participation nous a apporté de précieuses informations quant à vos attentes et à la façon dont nous pouvons améliorer notre service.

La CAF du Var a été attentive à l'ensemble des commentaires formulés et un travail d'intégration et d'amélioration de nos services est d'ores et déjà entrepris en interne.

Le profil des répondants



Ce que vous nous avez dit et vos attentes prioritaires ?



Un retour plus complet vous sera transmis ultérieurement.

Calendrier des appels à projets 2024

Dans le cadre de son offre globale de service, la Caf du Var lance pour l'année 2024 sa campagne de subventions (fonctionnement, investissement, etc) et d'appels à projets visant à développer et à pérenniser les offres de service aux familles, à réduire les inégalités territoriales et sociales sur le département et à soutenir l'innovation sociale.

Ci-dessous un récapitulatif des appels à projets. Pour le [calendrier 2024 complet et détaillé](#) rendez-vous sur le Caf.fr.

	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN
CAMPAGNES DE SUBVENTIONS		
Campagne généraliste pour les subventions de fonctionnement et d'investissement	20 décembre 2023	31 mars 2024
Aide à l'investissement pour la création de places de crèches (PIAJE) et aide à l'investissement pour leur rénovation et aménagement (FME)	15 janvier 2024	30 septembre 2024
PETITE ENFANCE		
Appel à projets pluri-annuel Petite Enfance	24 janvier 2024	22 février 2024
Appel à projets Avip	24 janvier 2024	16 mars 2024
Appel à projets multi-partenarial Avis / Pacte de solidarité	29 mars 2024	10 mai 2024
ENFANCE ET JEUNESSE		
Appel à projets pluri-annuel Innovation et Engagement Enfance et Jeunesse	15 décembre 2024	16 février 2024
Appel à projets PS Jeunes	8 décembre 2023	12 février 2024
Appel à candidatures pluri-annuel Devenir Promeneur du Net (enfance/jeunesse & parentalité)	2023	31 décembre 2026
Projet éducatif de territoire et Plan mercredi	2023	30 avril 2024
PARENTALITÉ		
Appel à projets pluri-annuel actions Parentalité (volet 1)	24 janvier 2024	31 mars 2024
Appel à projets pluri-annuel lieux ressources Parentalité (volet 3)	24 janvier 2024	31 mars 2024
Appel à projets Clas	15 avril 2024	26 mai 2024
Appel à projets pluri-annuel animation Parentalité (volet 2)	24 janvier 2024	31 mars 2024
Appel à projets coordination Clas	15 avril 2024	26 mai 2024
INCLUSION HANDICAP		
Appel à projets pluri-annuel Inclusion Handicap	23 novembre 2023	16 février 2024
INCLUSION NUMERIQUE		
Appel à projets pluri-annuel Inclusion Numérique	29 janvier 2024	30 avril 2024

Les inscriptions à la 11^e édition de la Semaine Nationale de la Petite Enfance sont ouvertes !



Comme chaque année depuis 11 ans, nous allons tourner les projecteurs vers les professionnels de la petite enfance en mobilisant le maximum de lieux d'accueil à travers la France et en mettant en avant l'excellence pédagogique des professionnels au service du quatuor parent-enfant-professionnel-cité.

Pour vous aider dans l'organisation de votre **Semaine Nationale de la Petite Enfance**, la CAF du Var et L'équipe d'Agir pour la Petite Enfance vous proposent de participer à une réunion en visio le **18 décembre 2023 à 13h**.

Lien de connexion :

[>>> Cliquez ici](#)



Bien en amont de cette Semaine 2024, cette réunion sera l'occasion de vous présenter les outils mis à votre disposition pour cette nouvelle édition, les ateliers proposés, répondre à vos questions...

En attendant de se retrouver en visio le 8 décembre, vous pouvez dès maintenant vous inscrire à la Semaine Nationale de la Petite Enfance et accéder aux premiers textes pour vous accompagner dans l'interprétation du thème de l'année et dans l'organisation de votre Semaine.

Sachez que votre CAF est partenaire de cette nouvelle édition 2024 et que les structures souhaitant recevoir gratuitement une boîte pédagogique peuvent s'inscrire à cette nouvelle édition et la commander sur le site (Dans la limite des stocks disponibles).

Elle sera livrée dans votre structure mi-janvier pour toute commande passée avant le 31 décembre.



Retrouvez plus d'informations sur <https://semainepetiteenfance.fr> et rendez-vous du 16 au 23 mars 2024 pour une semaine en quatuor autour du thème « Viens, je t'emmène »



Lancement de la campagne généraliste pour les subventions de fonctionnement et d'investissement 2024



Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caf du Var s'engage auprès des partenaires pour développer des services et des actions à destination des familles.

Notre équipe de conseillers en développement et de gestionnaires en action sociale est mobilisée pour vous accompagner techniquement dans l'ingénierie de projet, et nous intervenons également financièrement pour soutenir les porteurs de projets œuvrant dans nos champs de compétences à travers des subventions d'investissement ou de fonctionnement (dans la limite des crédits disponibles).

La campagne de subventions 2024 s'ouvrira le 20 décembre 2023 et jusqu'au 31/03/2024.

Afin de vous accompagner dans votre démarche, la CAF du Var vous propose un webinaire dédié à cette nouvelle campagne. Retrouvez-nous le **mercredi 20 décembre de 14h à 15h**, en visioconférence (sur Teams), pour plus d'informations sur les modalités de candidature.

Ce webinaire sera aussi l'occasion de vous présenter les nouvelles modalités de dépôt dématérialisé des dossiers via le Portail Démarches Simplifiées qui sera accessible à compter du 20 décembre.



Pour vous inscrire :

[>>> Cliquez ici](#)

Appel à projets Innovation Inclusion Handicap 2024



Guidée par une perspective globale de lutte contre les exclusions et d'accompagnement des familles les plus fragilisées, la Caf du Var renouvelle son appel à projets Inclusion Handicap afin de proposer une offre attentionnée envers les familles concernées au handicap.

Objectif : soutenir et valoriser des réponses adaptées aux principales problématiques familiales rencontrées sur son territoire par les personnes concernées par le handicap.

Cet appel à projets est structuré en deux axes distincts :

- ▶ Axe 1 : Garantir à l'ensemble des familles un égal accès aux EAJE et ALSH soutenus par la Caf, et notamment les établissements d'accueil du jeune enfant et les accueils de loisirs.
- ▶ Axe 2 : Soutenir la mise en place, le maintien, le développement ou la valorisation, de projets et initiatives permettant une meilleure inclusion dans la société des personnes concernées par le handicap.

Les candidatures devront être transmises par voie dématérialisée avant le 16 février 2024.



Retrouvez plus d'informations, ainsi que les éléments du dossier de candidature sur la page dédiée du caf.fr :

[Appel à projets Inclusion Handicap](#)

Clap de fin pour les formations Petite Enfance 2023

La semaine dernière, se sont clôturées les **formations 2023** destinées aux **professionnels de la petite enfance du Var !**

Formations proposées par Nouvel Horizon :

3 thématiques, liées aux nouveaux enjeux des crèches, ont réunis les professionnels du secteur :

- ▶ Accueillir les enfants de familles vulnérables en crèche
- ▶ La bientraitance et prévention de la maltraitance en crèche
- ▶ Repenser la crèche de demain



34 journées de formation pour 347 professionnels accueillis.

Formations proposées par HETIS :

Thématique :

- ▶ Accompagner les animateurs de Relais Petite Enfance dans les nouvelles orientations relatives à la Loi Norma

6 journées de formation pour 26 professionnels accueillis.



Riches en échanges, ce sont donc **40 journées de formation** qui se sont déroulées sous le signe de la bienveillance et du partage, valeurs fortes et communes aux **373 professionnels accueillis**.





LA CAF DU VAR VOUS SOUHAITE
DE JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !



@-CoVar

Retrouvez-nous sur **E-CoVar**,
le réseau social des professionnels
de l'action sociale et de l'accès aux droits !



e-co-var.fr